

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1982)

Heft: 3: Formation professionnelle

Artikel: Une volonté d'égalité qui ne se concrétise pas...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-349426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Combien seront-elles au prochain Parlement ?

Telle était la question que l'on se posait à la veille des élections cantonales d'octobre 1982. Aujourd'hui, les jeux sont faits. Il ne reste plus qu'à faire le bilan et tirer les conclusions qui s'imposent.

En 1978 : le PDC obtenait 2 députées et 1 députée suppléante;
 le PS : 1 députée
 le PCSI : 1 députée et 1 députée suppléante;
 le POP : 1 députée suppléante

En 1982 : le PDC obtient 4 députées et 2 députées suppléantes;
 le PS : 1 députée
 le PCSI : 1 députée suppléante.

On peut donc constater que le PDC double son nombre de députées et de députées suppléantes et assure ainsi une représentation féminine dans tous les districts. (Si tous les partis en avaient fait autant!). Le PS reste sur ses positions. Quant au PCSI, il perd une députée et le POP perd une députée suppléante. Le grand absent reste le PLR qui, ni en 1978 ni en 1982, n'arrive à faire une place aux femmes.

Quelles sont les causes d'une si lente évolution ?

Il n'y a que 14 ans que les femmes jurassiennes connaissent le droit de vote et d'éligibilité. Or, les mentalités évoluent très lentement et il faudra quelques décennies encore pour que, dans l'esprit de certains citoyens, on arrive à faire confiance aux femmes.

Durant la dernière campagne, on a pu entendre, à plusieurs reprises, de braves "vieux" (pas nécessairement d'âge) dire : "D'abord, je biffe les femmes et ensuite je choisis." Des femmes ont

très certainement tenu le même langage !

On peut supposer que les féministes, à l'opposé, ont également tenu ce langage, mais inversé. Le résultat des urnes fait apparaître, qu'entre ces deux extrêmes, la vérité se situe quelque part à 1/3 du raisonnement des "vieux". C'est dire que le travail est encore immense et la lutte longue pour conquérir la place qui revient de droit à la femme, en vertu du principe de l'égalité et de l'équité.

La politique est un art et, comme dans bien d'autres domaines, il faut s'y exercer pour montrer ses capacités. Dans la mesure où les hommes accepteront plus ces tâches ménagères qui n'ont pas de nom, les femmes pourront se libérer et démontrer leurs capacités dans la vie publique. Electeurs et électrices ne s'y sont d'ailleurs pas trompés lors des dernières élections.

Liliane Charmillot
 Présidente du Parlement jurassien

* * * * *

Une volonté d'égalité qui ne se concrétise pas...

La Commission fédérale pour les questions féminines dans son premier rapport "Société et économie" sur la Situation de la femme en Suisse établissait en 1979 à 8,2 % la moyenne suisse de représentation féminine dans les Parlements cantonaux. A l'époque, le Jura se situait nettement en dessous de cette moyenne avec 6,7 % de femmes sur l'ensemble des députés, aujourd'hui la proportion est de 8,3 %. Mais la moyenne suisse s'est probablement élevée aussi au fur et à mesure des renouvellements des législatifs cantonaux.

Dans son rapport, la Commission fédérale relève : "Il est intéressant de noter que dans 4 des 5 cantons qui ont instauré le droit de vote féminin avant 1971 (BS, BL, VD, GE) la représentation des femmes dé-

 élections

passee la moyenne". (Rapport CFQF pp. 117-118).

Or, en 1959 dans le Jura, les trois districts du nord acceptaient à raison de 52 % de oui l'introduction, au niveau fédéral, du suffrage féminin (en Suisse on obtint 33 % de oui); et en 1971, ils l'acceptaient à raison de 84 % (66 % en Suisse). On peut donc supposer que si le Jura avait été, à l'époque, un canton, il aurait instauré le droit de vote féminin avant 1971. D'ailleurs, pour l'institution facultative du suffrage féminin dans les communes de l'Etat de Berne, le Jura avait dit à 49 % oui en 1956 et à 70 % en 1968.

Une première contradiction apparaît donc ici, entre la volonté d'égalité exprimée à travers ces diverses votations et l'inégalité de la situation finale : sous-représentation féminine au législatif cantonal.

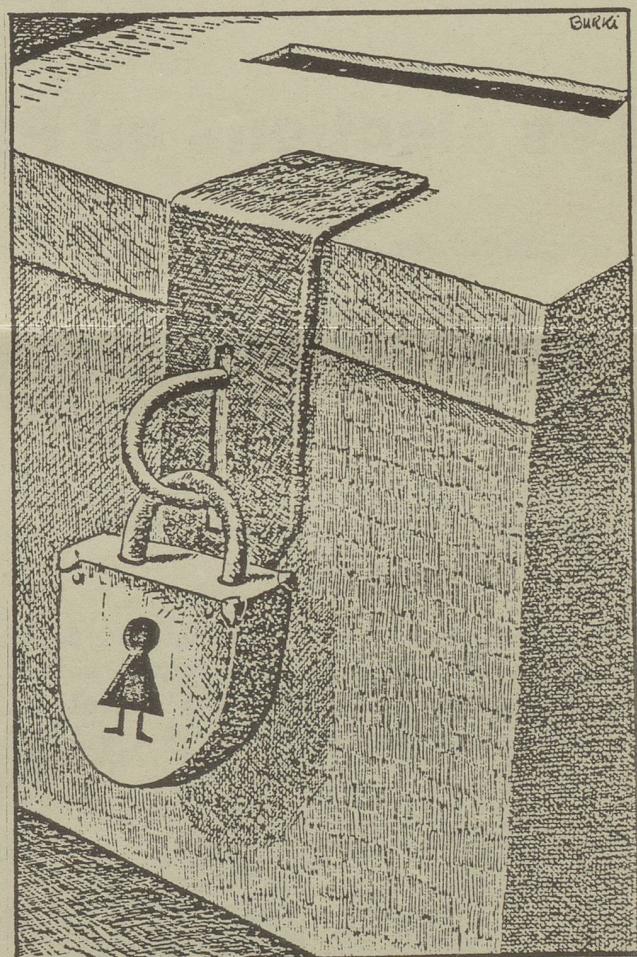
En 1976, l'Assemblée constituante comptait 1 femme parmi 50 constituants. En 1978, le peuple jurassien élit son premier Parlement (60 députés), 4 femmes sont choisies. En 1982, 5 femmes portent le titre de députées. En 1976 et en 1978, encore, on pouvait admettre l'explication suivante à cette sous-représentation : la lutte pour l'indépendance du Jura s'est déroulée presque totalement alors que les femmes n'avaient pas le droit de vote. Cette activité politique exceptionnelle n'a donc mis que des hommes sur le devant de la scène. Il est vrai que cet aspect particulier de notre Histoire, allié à un nombre restreint de sièges, rendait l'accès de l'Assemblée constituante et du premier Parlement difficile aux femmes.

Aujourd'hui pourtant cette explication ne peut plus tenir et ne peut plus justifier la sous-représentation féminine.

La Commission fédérale établit, dans ce même rapport, une relation entre la structure économique et la proportion de femmes siégeant au législatif.

Ainsi, "Ce sont les cantons ayant un nombre dépassant la moyenne de personnes employées dans le secteur primaire qui délèguent le moins de femmes aux Parlements cantonaux.

"Ce sont les cantons ayant un nombre au-dessus de la moyenne de personnes employées dans les secteurs secondaires et tertiaires qui délèguent de préférence des femmes aux Parlements cantonaux. Cependant cela n'est pas applicable aux cantons ayant une forte industrie touristique et qui sont classés dans le secteur tertiaire." (Rapport CFQF p. 118).



La structure économique révèle aussi l'état des mentalités. Or, selon les données de 1980, le Jura compte 11 % de personnes actives dans le secteur primaire (moyenne suisse : 7 %), 50 % dans le secteur secondaire (moyenne suisse : 40 %) et 39 % dans le tertiaire (moyenne suisse : 53 %).

On commence, ici, à comprendre où se brise la volonté d'égalité, clairement exprimée par les Jurassiens mais peu, ou pas appliquée.

Les images traditionnelles persistent dans notre canton et elles sont enracinées en chaque citoyen et en chaque citoyenne.

Dans les images traditionnelles, la femme s'engageant en politique n'a pas sa place. Il faut donc que la politicienne

fasse preuve de qualités et de capacités supérieures pour qu'elle puisse avec succès remettre en cause cette image. Cela, d'ailleurs, on le demande à toute femme qui dans n'importe quel domaine veut se démarquer du rôle prescrit.

Jusqu'à quand la femme devra-t-elle prouver, davantage que son collègue, ses capacités pour être considérée comme sa simple égale ?

* * * * *

Les élections au Parlement en chiffres

Les candidats...

	<u>total</u>	<u>dont femmes</u>	<u>soit en %</u>
1978	338	52	15,4
1982	358	65	18,2

...et leurs chances d'élection

	<u>femmes</u>	<u>hommes</u>
4 élues	==> 7,7 %	19,6 %
5 élues	==> 7,7 %	18,8 %

Les chiffres ci-dessus indiquent que les chances d'être élues, pour les femmes, n'ont pas changé de 1978 à 1982, toujours 7,7 % et toujours nettement inférieures à celles des hommes.

La comparaison avec le tableau ci-dessous montre que si ces chances n'ont pas varié, il faut donc que les femmes soient plus nombreuses sur les listes pour que la représentation féminine s'accroisse. Il faut passer de 15,4 % à 18,2 % de candidates pour "évoluer" de 8 % à 9,1 % de femmes parlementaires !

Les élus : députés

	<u>total</u>	<u>dont femmes</u>	<u>soit en %</u>
1978	60	4	6,7
1982	60	5	8,3

suppléants :

	<u>total</u>	<u>dont femmes</u>	<u>soit en %</u>
1978	27	3	11,1
1982	28	3	10,7

parlementaires :

	<u>total</u>	<u>dont femmes</u>	<u>soit en %</u>
1978	87	7	8
1982	88	8	9,1